



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes et  
Droits Indirects

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

## AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (Commissionnaires en Douane Agréés, Consignataires, Importateurs/Exportateurs)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel n°001/MEF/MCPSP/MTPT/DC du 08 avril 2015, un Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) est institué.

Le Gouvernement a confié au Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT), la fonction de Mandant avec pour mission de travailler et d'assurer le suivi de l'émission et de la gestion du BESC avec le Mandataire ANTASER-AFRIQUE qui a démarré ses activités au Togo depuis le 1er août 2015.

En conséquence, il est demandé aux opérateurs économiques de s'adresser à ANTASER-AFRIQUE pour la délivrance des BESC.

Le présent avis prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Lomé, le 23 SEP. 2015

P. Le Commissaire Général p.i.  
Le Commissaire des Services Généraux

Philippe Kokou TCHODIE